

Mesures COVID-19



27 mai 2020

www.aeroportlimoges.com

L A LIMOGES
aéroport



Mesures COVID-19

1 Port du masque

2 Mesures sanitaires

3 Information aux passagers

4 Protection Plexiglass

5 Distanciation sociale

6 Mesures complémentaires pour le personnel

1 Port du masque

Le Décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire stipule que **le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes qui entrent dans l'aérogare :**

- Passagers au départ et à l'arrivée (de 11 ans et plus)
- Personnels



Art. 5. – I. – Tout passager présente au transporteur aérien, avant son embarquement, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au covid-19. Sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, à défaut de présentation de ces documents, l'embarquement est refusé et le passager est reconduit à l'extérieur des espaces concernés.

2 Mesures sanitaires

Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique dont 5 « sans contact » sur l'ensemble du parcours passagers :

- entrée du terminal,
- enregistrements,
- au contrôle de sûreté,
- salles d'embarquement,
- salle d'arrivée.



Ces distributeurs à pédale permettent de récupérer la dose de gel hydroalcoolique nécessaire sans contact.



2 Mesures sanitaires

➔ Nettoyage et désinfection des installations plusieurs fois par jour par GSF

Des nettoyages supplémentaires des surfaces et des points de contacts sont organisés sur les lieux les plus fréquentés avant et après chaque vol : comptoirs, rampes, toilettes, poignées...



Au contrôle de sûreté, les bacs sont désinfectés régulièrement.

Du gel hydroalcoolique est disponible en amont et en aval de ces points de contact comme les contrôles de sûreté.

➔ Condamnation des chariots à bagages

3 Information aux passagers



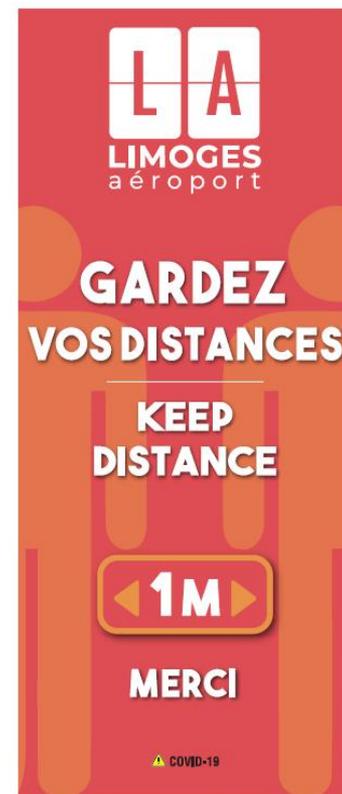
- **Dynamique** via les outils sonores et le téléaffichage dans toutes les zones de l'aérogare : enregistrement, sûreté, embarquement, arrivée...



- **Statique** via une signalétique renforcée au sol notamment



- **A distance** via le site internet de l'aéroport, l'application mobile, les réseaux sociaux et dans le cadre de la relations clients (mails, appels ...)



4 Protection plexiglass

Installation de parois de protection à l'enregistrement, à l'embarquement, au comptoir vente ainsi qu'à l'accueil



Panneaux plexiglass

4 Protection plexiglass



5 Distanciation sociale

→ Rappel des règles de distanciation sociale

Rappel du respect de la distance minimale d'un mètre entre les passagers à travers la pose de marquage au sol et signalétiques dans l'aérogare : enregistrement, contrôles sûreté, embarquement, arrivée...



→ Instauration d'un sens de circulation dans l'aérogare

→ Interdiction pour les attendants / accompagnants d'entrer dans le terminal → attente à l'extérieur

→ Condamnation d'un siège sur deux



→ Allongement des zones d'attentes dans l'aérogare (enregistrement, embarquement...)





L A LIMOGES
aéroport

• **Merci de votre coopération**

81 avenue de l'Aéroport • 87100 LIMOGES • 05 55 43 30 30 • diralb@limoges.cci.fr

www.aeroportlimoges.com



un équipement géré

